

OPPORTUNITÉS DE DIVERSIFICATION DES REVENUS ET ACCÈS AU FINANCEMENT DE L'UE POUR LES PETITS PÊCHEURS DE L'UE

Décembre 2022



AUTEURS

Fabio Grati

CNR-IRBIM, Ancona, Italy

fabio.grati@cnr.it

Francesca Perretta

ASSAM, Ancona, Italy

perretta_francesca@assam.marche.it

RÉSUMÉ

Situation actuelle de la petite pêche en Europe

La petite pêche européenne représente une tradition culturelle ainsi que l'un des principaux moteurs de l'économie bleue durable des communautés côtières, en sauvegardant les techniques de pêche traditionnelles et en contribuant à la préservation du patrimoine culturel national et régional. La petite pêche s'inscrit généralement dans des contextes, des traditions et des environnements locaux différents, ce qui donne une variété de technologies et de pratiques de pêche. Il n'est donc pas chose aisée de la définir. Dans le présent rapport, conformément à la dernière définition en date établie par l'UE [règlement (UE) 2021/1139], on entend par petite pêche « des navires de pêche en mer et de pêche dans les eaux intérieures d'une longueur hors tout inférieure à douze mètres et qui n'utilisent pas d'engins remorqués [...] [ou des] pêcheurs à pied, y compris les ramasseurs de coquillages ».

En Europe, les informations dépendantes de la pêche (IDP) (année de référence 2020) montrent que la petite pêche représentait 63 % des navires de pêche de l'UE. Les pays comptant le plus grand nombre de petits navires de pêche se trouvent en Méditerranée (Grèce, Italie et Croatie). En ce qui concerne les débarquements, la petite pêche ne représente qu'une faible portion (5 %) du nombre total de débarquements européens (IDP, 2020). Toutefois, la qualité des produits de la mer débarqués par la petite pêche est généralement supérieure par rapport à celle des produits issus d'autres formes de pêche. La valeur des débarquements de la petite pêche représentait 13 % de l'ensemble des débarquements effectués dans l'UE en 2019 (REA, 2021). Les débarquements de la petite pêche sont souvent spécifiquement destinés à approvisionner les marchés locaux et nationaux en poisson et en produits de la mer, ainsi qu'à la consommation de subsistance.

En Europe, ce secteur subit des pressions venant de différentes sources, telles que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la pêche de loisir, la concurrence avec la grande pêche sur le marché, les conflits avec les autres usagers maritimes en ce qui concerne l'utilisation de l'espace (par exemple l'aquaculture, la production d'énergie) et des ressources (par exemple, les autres pêches qui exploitent les mêmes stocks que la petite pêche), l'impact croissant des grands prédateurs sur les captures et les engins (par exemple, les dauphins ou les marsouins) et l'augmentation des stocks d'espèces non autochtones (par exemple, le ballon à bande argentée). Toutes ces pressions, associées aux autres risques découlant de l'épuisement général des stocks de poissons (et à la diminution des débarquements qui en découle), des fluctuations des prix du poisson et du carburant, de la répartition non équilibrée des possibilités de pêche par rapport aux autres segments de flotte et à l'augmentation de la pollution générée par les activités anthropogéniques, risquent d'entraîner une nouvelle réduction des revenus de la petite pêche dans un avenir proche.

Multifonctionnalité : une opportunité pour la petite pêche européenne

La multifonctionnalité est largement reconnue comme un outil de diversification des revenus. Dans le contexte de la pêche, elle a fait l'objet de plusieurs études et projets menés au niveau local, européen et international. Elle a également été abordée dans les principaux instruments stratégiques de l'UE mis en œuvre au cours de différentes périodes de programmation. La multifonctionnalité dans le secteur de la pêche peut prendre différentes formes, de la diversification des activités de production primaire (par exemple, les engins et technologies) à l'introduction d'activités complémentaires à l'intérieur du secteur de la pêche (par exemple, en ajoutant de la valeur à la chaîne d'approvisionnement en poisson) et à l'extérieur (par exemple, services environnementaux ou sociaux). La notion de multifonctionnalité étant étroitement liée à celles d'adaptabilité et de transférabilité, elle représente une

opportunité particulièrement intéressante pour le secteur de la petite pêche. En effet, la petite pêche est, par nature, caractérisée par une multiplicité d'activités, grâce à sa résilience intrinsèque, décrite comme étant « une adaptabilité et une transformabilité » (Walker et al., 2004). La petite pêche met en œuvre une série de stratégies de subsistance impliquant une flexibilité au sein du secteur de la pêche, une mobilité géographique et une diversification. Selon Salmi (2015), les pêcheurs tentent d'adapter leurs stratégies à d'autres activités, intérêts et idéologies, tels que la protection de la biodiversité, les loisirs et le tourisme. La multifonctionnalité dans le contexte du secteur de la petite pêche peut apporter une réponse à la baisse de la rentabilité et à la perte d'emplois, ainsi qu'à l'utilisation durable des ressources dans les communautés côtières.

Malgré l'utilité de la multifonctionnalité pour le secteur de la petite pêche et les efforts déployés par l'UE pour encourager la diversification des activités, il reste encore à exploiter pleinement son potentiel. Le présent rapport décrit les meilleures pratiques recensées dans les politiques, les programmes et les projets de l'ensemble de l'UE en matière de multifonctionnalité, afin de contribuer à établir un panorama de la situation actuelle et d'identifier les voies de développement de la multifonctionnalité dans le secteur de la petite pêche. Dans ce contexte, il est essentiel de mieux comprendre l'état actuel de la petite pêche et les principaux problèmes qui se posent au niveau de l'UE et des États membres. Les faits et chiffres clés ont donc également été résumés.

Dans le cadre des politiques de l'UE en matière de pêche et d'environnement, la petite pêche a pris de plus en plus d'importance pour l'économie bleue des communautés côtières. De plus en plus de voix appellent à soutenir davantage le secteur de la petite pêche depuis l'adoption de la politique commune de la pêche réformée (PCP) en 2013.

Financement octroyé par l'UE à la petite pêche

L'analyse documentaire réalisée dans le présent rapport a pour but de présenter les facteurs de réussite et les obstacles résultant de l'utilisation de fonds de l'UE tels que le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), le programme Interreg et les programmes de recherche menés au cours de la période 2014-2020 pour le secteur de la petite pêche au niveau de l'UE et des États membres. Les approches ascendantes et participatives, l'implication active des principaux acteurs de la petite pêche, le renforcement de la coopération entre le secteur de la petite pêche/les organismes de recherche/les gouvernements/les ONG/la société civile, l'autonomisation des ressources humaines grâce à l'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences et la valorisation des connaissances pratiques des petits pêcheurs peuvent être énumérés parmi les facteurs de réussite mis en place par certaines des opérations financées par l'UE au cours des dernières décennies et décrites dans le présent rapport. Toutefois, il reste encore un long chemin à parcourir. Les données issues de l'évaluation de la performance du FEAMP (qui est le principal outil financier dont disposait le secteur de la pêche durant la période 2014-2020) en ce qui concerne la petite pêche ne sont toujours pas satisfaisantes par rapport aux ambitions et aux ressources prévues. En effet, la disponibilité insuffisante de données spécifiques sur les opérations de la petite pêche au niveau national (les États membres n'étant pas tenus de fournir des données ventilées par secteur), les obstacles à la mise en œuvre des opérations, tels qu'un manque d'intérêt de la part des bénéficiaires potentiels, et les difficultés pour atteindre la catégorie des petits pêcheurs, ont été cités parmi les problèmes critiques rencontrés dans la mise en œuvre du FEAMP. En outre, les contraintes administratives, la complexité des procédures de demande et de mise en œuvre et le manque d'informations pour les bénéficiaires potentiels constituent toujours les principaux obstacles communs à l'utilisation efficace et efficiente des possibilités de financement offertes par l'UE. De surcroît, le secteur de la petite pêche se compose d'un grand nombre de micro-entreprises, ce qui donne lieu à un entrepreneuriat atomisé, souvent marginalisé dans les processus décisionnels, puisque de nombreux opérateurs ne sont pas affiliés à des organisations ou associations officiellement reconnues et il existe peu de moyens de participer à ces processus.

En ce qui concerne la diversification des revenus de la petite pêche, outre les initiatives menées par les groupes d'action locale de la pêche (GALP), qui sont considérés comme étant les « partenaires naturels » de la petite pêche, les programmes Interreg ont apporté une contribution en cofinçant des projets visant à encourager la durabilité de la petite pêche et à promouvoir la multifonctionnalité. Ces initiatives se cantonnaient toutefois souvent à des initiatives pilotes de courte durée, et une approche à quadruple hélice (pouvoirs publics, industrie, universités et citoyens) n'a pas été pleinement mise en œuvre.

En ce qui concerne la période de programmation 2021-2027, la diversification des revenus de la petite pêche pourrait bénéficier d'une nouvelle opportunité de développement, étant donné qu'elle fait partie des thèmes clés des stratégies et programmes élaborés par l'UE à l'horizon 2030. Un cadre stratégique favorable et intégré pourrait effectivement

encourager et faciliter l'adoption de la multifonctionnalité dans le secteur de la petite pêche, en fournissant outils et ressources à cet effet. Il peut en outre assurer la durabilité et l'exploitation des meilleures pratiques, l'élaboration de nouveaux projets et initiatives et le renforcement de la coopération entre les différents acteurs du secteur de la petite pêche.

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'analyse des meilleures pratiques mises en œuvre au niveau européen, régional, national et transnational en vue de favoriser la multifonctionnalité du secteur de la petite pêche a débouché sur l'identification de facteurs de réussite clés, ainsi que des obstacles empêchant d'exploiter pleinement cette multifonctionnalité.

Éléments positifs mis en évidence lors de l'examen des meilleures pratiques

Pour être digne de ce nom, une meilleure pratique doit faire la preuve de son efficacité, de sa transférabilité et de sa durabilité en pratique. Le tableau ci-dessous énumère les éléments « horizontaux » communs aux meilleures pratiques présentées dans les précédents chapitres du rapport.

Facteurs de réussite des meilleures pratiques

- Approche ascendante et implication interactive des acteurs clés de la petite pêche.
- Coopération intensifiée des petits pêcheurs avec les organismes de recherche, les gouvernements, les ONG et la société civile.
- Autonomisation des ressources humaines grâce à de nouvelles aptitudes et compétences, par exemple au moyen de formations, ainsi que de la valorisation des connaissances pratiques des petits pêcheurs.
- Autonomisation de la petite pêche grâce à une amélioration de l'encadrement, de l'appropriation, de la coopération et de la coordination.
- Implication des petits pêcheurs dans la planification et la mise en œuvre d'actions techniques pilotes, d'événements et de toute autre initiative attendue dans les projets ciblant le secteur de la pêche, la protection des ressources marines et la diversification des revenus.
- Communication améliorée avec les parties prenantes du secteur de la pêche : entreprises, monde de l'université et de la recherche, dirigeants politiques, ONG et société civile.
- Un cadre stratégique capable de soutenir et de faciliter la multifonctionnalité grâce à des outils et à des ressources, ainsi que d'assurer la durabilité et la mise à profit des meilleures pratiques.

L'utilisation d'engins plus sélectifs, les protocoles visant à améliorer l'exploitation durable des ressources marines et la contribution aux collectes de données et à la surveillance environnementale constituent des exemples de « *coopération intensifiée des petits pêcheurs avec les organismes de recherche* » fondée sur la « *confiance* » mutuelle. Par exemple, l'implication des pêcheurs dans l'expérimentation des actions, mesures et outils pilotes conçus par les organismes de recherche et le monde universitaire peut aider les petits pêcheurs à passer du statut de « *partie prenante* » à celui d'acteur clé de l'amélioration de la durabilité. De l'autre côté, la recherche devrait combler le fossé entre le laboratoire et la pratique, en fournissant des outils et des protocoles tenant compte des besoins au jour le jour et des problèmes rencontrés au quotidien par les petits pêcheurs (par exemple, l'utilisation de dispositifs de dissuasion pour réduire les conflits entre les petits navires de pêche et les dauphins).

L'autonomisation des petits pêcheurs grâce à l'acquisition de nouvelles compétences est également le résultat de la coopération intensifiée avec le monde de la recherche et de l'université, et, dans certains cas, d'un usage adéquat des fonds de l'UE (par exemple les activités de formation mises en œuvre par les GALP, les projets interrégionaux). Cela pourrait inclure, par exemple, l'élaboration d'outils informatiques destinés à la fois à améliorer la traçabilité des produits de la mer et à collecter des données en temps réel pour répondre aux besoins des utilisateurs finals, la conception d'applications de marchés virtuels pour vendre directement des produits de la mer, des initiatives de marketing et d'image de marque nécessitant une formation appropriée et l'acquisition de nouvelles compétences.

Les études de cas sur des zones marines protégées figurant dans le présent rapport sont des exemples de mise en œuvre d'une gestion conjointe fondée sur la création d'espaces appropriés d'interaction entre les différentes parties

concernées par les ressources limitées (par exemple les petits pêcheurs, les gestionnaires, le monde de la recherche/ de l'université, les pouvoirs publics, les ONG, la société civile).

Une *communication efficace* des valeurs de la petite pêche, en ce qui concerne la contribution de cette dernière à l'utilisation durable des ressources marines, du patrimoine culturel et du développement socioéconomique des communautés côtières, est essentielle à la sensibilisation de la société civile, y compris des utilisateurs de ressources marines, des consommateurs et des étudiants. Les manifestations et initiatives publiques (par exemple, campagnes de sensibilisation, festivals, démonstrations culinaires, ateliers techniques, etc.) prévues et organisées avec l'implication directe des petits pêcheurs et de leurs associations peuvent être utiles à différents niveaux: i) pour atteindre les acheteurs potentiels, ii) pour comprendre les préférences des consommateurs, iii) pour améliorer la représentativité sectorielle, iv) pour promouvoir une « culture » de la mer et v) pour sensibiliser aux avantages potentiels de la multifonctionnalité.

La multifonctionnalité suppose de l'innovation, laquelle est rarement pleinement exploitée par les petits pêcheurs. Les approches de courtage de l'innovation (reposant sur le partenariat européen d'innovation agricole) pour la petite pêche qui étaient appliquées dans le cadre des projets pilotes (tels que le projet ARIEL) ont laissé entrevoir comment les services de soutien de l'innovation peuvent accélérer l'innovation et en faciliter l'adoption. L'implication interactive de nombreux acteurs des secteurs de la petite pêche peut effectivement aider à i) à améliorer la compréhension de la situation actuelle, des comportements et des attentes en matière d'innovation, ii) à trouver et à mettre à profit des possibilités de financement (fonds publics et privés), iii) à encourager l'utilisation complémentaire des fonds, iv) à créer des réseaux et des partenariats en vue de la mise en œuvre de nouvelles activités et v) à valoriser les connaissances existantes.

Pour être efficace, la multifonctionnalité doit également être praticable par les petits pêcheurs. En ce qui concerne le tourisme lié à la pêche, le soutien reçu par les pêcheurs pour l'élaboration de leur plan d'exploitation les a aidés à comprendre les avantages potentiels offerts par la diversification.

Obstacles à la multifonctionnalité

Compte tenu de leur potentiel de « transférabilité », les facteurs de succès décrits dans le présent rapport peuvent aider à surmonter certains des obstacles entravant le développement et la pleine mise en œuvre de la multifonctionnalité dans le secteur de la petite pêche, qui ont été signalés au niveau de l'UE et des États membres par les différents acteurs de ce secteur.

Obstacles à la multifonctionnalité dans le secteur de la petite pêche

- Approche axée sur la science et la recherche, dans le cadre de laquelle les idées nouvelles résultant de la recherche sont mises en pratique au moyen d'un transfert de connaissances à sens unique (linéaire).
- Valorisation insuffisante des connaissances pratiques et manque d'apprentissage mutuel.
- Faible connaissance des approches d'innovation sociale.
- Méfiance des acteurs de la petite pêche à l'égard des pratiques, produits et services innovants.
- Connaissance insuffisante des moyens d'innover, par exemple en adoptant des solutions technologiques et non technologiques pour l'apport d'une valeur ajoutée aux pratiques et produits de la petite pêche.
- Manque de programmes de formation de longue durée adaptés aux besoins spécifiques des petits pêcheurs et permettant l'acquisition de nouvelles compétences.
- Conflits avec d'autres utilisateurs marins en ce qui concerne l'utilisation de l'espace et des ressources locaux.
- Manque de connaissances sur la faisabilité socioéconomique des activités de multifonctionnalité.
- Manque de connaissance des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux de la multifonctionnalité.
- Manque de communication avec les autorités locales.
- Contraintes administratives pour l'accès aux subventions.
- Absence de méthodologie commune et harmonisée définie afin de recueillir, d'évaluer et de détailler des données

et informations pour le contrôle périodique de l'état d'avancement de la multifonctionnalité dans le secteur de la petite pêche et l'élaboration de politiques et de mesures.

- Manque d'information sur les possibilités de financement offertes par l'UE et manque de capacité d'accès à celles-ci.
- Manque de représentativité et de regroupement, marginalisation des petits pêcheurs dans le processus décisionnel.
- Difficultés pour faire parvenir les informations aux acteurs de la petite pêche.
- Mauvaise intégration/complémentarité entre les politiques sectorielles (p.ex. tourisme, pêche).
- Intégration médiocre entre les programmes et les instruments de financement s'y rapportant (p.ex. FEAMP, FSE, FEDER).
- Approche descendante des autorités compétentes.

Malgré les facteurs de réussite recensés dans les études de cas décrites dans le rapport, la création d'un cadre harmonisé afin d'encourager la multifonctionnalité du secteur de la petite pêche, capable d'œuvrer en vue de la réalisation des objectifs de durabilité tout en répondant aux besoins quotidiens et en préservant les revenus, demeure problématique et se limite souvent à des initiatives pilotes de courte durée.

Recommandations

L'analyse documentaire de la situation actuelle, des meilleures pratiques, de l'efficacité et des effets des outils financiers en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif de multifonctionnalité du secteur de la petite pêche de l'UE, présentée dans ce rapport, peut être l'occasion d'effectuer un examen et des recommandations supplémentaires, afin de contribuer mieux et plus efficacement à la diversification des revenus du secteur de la petite pêche au cours de la période 2021-2027.

Encadré de recommandations

- Mettre à profit et en commun les ressources complémentaires en ce qui concerne les connaissances et le financement.
- Exploiter et croiser les initiatives et projets actuels et antérieurs au niveau régional et transnational.
- Créer de nouvelles approches et de nouveaux outils pour l'implication interactive des petits pêcheurs.
- Les autorités locales et nationales devraient mettre en place les conditions d'une représentativité adéquate des acteurs du secteur de la petite pêche au sein des associations locales et nationales.
- Fourniture régulière, par les autorités nationales, de données actualisées et plus détaillées sur la petite pêche.
- Participation des petits pêcheurs au processus décisionnel.
- Les représentants de la petite pêche devraient être encouragés à pratiquer ou à mettre en œuvre une multifonctionnalité, et aidés en ce sens.
- Informer le secteur de la petite pêche des possibilités de financement au niveau local, national et européen, afin de diversifier leurs revenus, et renforcer leurs capacités à en profiter.
- Programmes de formation personnalisés en fonction des besoins spécifiques du secteur de la petite pêche.
- Implication directe des petits pêcheurs et de leurs associations dans les projets de recherche et de coopération interrégionale.
- Création d'une base de données exhaustive des meilleures pratiques en matière de petite pêche dans l'ensemble de l'UE.

Plusieurs tentatives de mise en œuvre de quadruples approches de la petite pêche ont été déployées : en effet, l'implication des entreprises, du monde de la recherche/de l'université, des gouvernements et de la société civile dans la planification et la mise en œuvre des mesures et projets est largement reconnue comme étant essentielle pour maximiser les opportunités au niveau régional, national et transnational. Les fonds de l'UE répondent déjà à ce défi, mais ils peuvent être davantage utilisés pour renforcer les initiatives individuelles au niveau local et améliorer les capacités d'interaction locales. Les acteurs de la petite pêche devraient être contactés et systématiquement impliqués afin de recueillir des données, de recenser les besoins et d'encourager le regroupement et l'échange mutuel d'expériences et d'idées à mettre en pratique. Dans ce contexte, les institutions publiques peuvent servir de médiateurs de l'innovation publique, en facilitant ce processus ascendant et en fournissant des outils communs pour la création de réseaux et de partenariats. L'initiative PEI-AGRI et l'application « pilote » des activités de courtage de l'innovation au secteur de la petite pêche dans le cadre du projet ARIEL peuvent servir d'étude de cas inspirante afin de favoriser l'implication interactive des acteurs de la petite pêche, en les encourageant à planifier et à mettre en œuvre une co-gestion et à créer de nouveaux partenariats et projets axés sur la multifonctionnalité. Il est largement admis que l'implication des pêcheurs dans les mécanismes conjoints de prise de décision et de création contribue à faire accepter les mesures techniques et de gestion.

Encourager la participation des acteurs de la petite pêche et leur implication directe dans les projets de coopération interrégionaux, par exemple, peut permettre d'échanger des connaissances, des approches et des outils depuis différents contextes, en jetant ainsi les bases d'un cadre harmonisé pour la multifonctionnalité du secteur de la petite pêche tout en tenant compte des spécificités locales. *L'utilisation optimale de la richesse des connaissances et expériences pratiques – de ce secteur comme d'autres – devrait être une priorité.*

La diversification des revenus au sein du secteur de la petite pêche est déjà prise en considération par les politiques et outils financiers de l'UE, bien que plusieurs contraintes aient vu le jour, dans les faits, en ce qui concerne l'utilisation des fonds versés à/par les petits pêcheurs. Dans certains cas, toute une série de projets couvrent des questions similaires. Très souvent, ils se chevauchent de telle manière que les activités sont dirigées par les mêmes partenaires, les études de cas sont menées dans les mêmes régions et la population ciblée ou interrogée est identique. Dans de tels cas, les conclusions devraient être examinées et consolidées afin d'optimiser la planification des futurs projets. Cela éviterait les répétitions et les coûts inutiles, tout en assurant l'harmonisation et la rationalisation nécessaires de l'utilisation des fonds de l'UE.

En ce qui concerne le niveau de mise en œuvre du FEAMP, les pouvoirs publics ont fait état de difficultés pour transmettre les informations (p.ex. sur les appels à subventions, les consultations, etc.) aux petits pêcheurs. Ces facteurs semblent contribuer au manque d'informations sur les outils financiers proposés par l'UE pour soutenir la petite pêche, ainsi que le manque de réaction des petits pêcheurs aux appels à subventions. L'autorité de gestion du FEAMP a également souligné la qualité médiocre des demandes. Toutefois, les bénéficiaires potentiels de fonds de l'UE appartenant au secteur de la petite pêche ont accusé la charge administrative et les procédures administratives complexes pour l'accès aux subventions et la gestion de projets. En outre, au niveau local, le développement local mené par des acteurs locaux ne débouche pas toujours sur la contribution attendue à la diversification du secteur de la petite pêche.

Les petits pêcheurs devraient être informés au moyen de campagnes personnalisées sur les possibilités de financement offertes par les autorités locales, nationales et de l'UE afin de diversifier leurs revenus. Des programmes de formation personnalisés en fonction des besoins spécifiques du secteur de la petite pêche, couvrant les aspects administratifs des demandes de subventions et de projets, devraient être encouragés et mis en œuvre.

6.7 France



APERÇU GÉNÉRAL

La République française est un pays transcontinental composé d'un territoire en Europe occidentale ainsi que de régions et territoires d'outre-mer sur le continent américain et dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien. Son territoire métropolitain s'étend du Rhin à l'océan Atlantique et de la mer Méditerranée à la Manche et à la mer du Nord ; ses territoires d'outre-mer incluent la Guyane française en Amérique du Sud, Saint-Pierre-et-Miquelon dans l'Atlantique Nord, les Antilles françaises ainsi que plusieurs îles en Océanie et dans l'océan Indien. Grâce à ses territoires côtiers, la France possède la plus vaste ZEE au monde.

La France possède une population d'environ 67 millions d'habitants et une superficie d'approximativement 640 679 km², avec 3 427 km de côtes en métropole.

En 2013, la flotte française comportait environ 5 000 navires de moins de 12 mètres, dont 4 326 utilisaient des engins dormants et 666 des engins traînants, soit respectivement 73 % et 11 % de la flotte totale (Frangoudes et al., 2020). La flotte de petits navires de pêche est répartie entre l'Atlantique Nord (73 %), où une plus grande proportion de navires utilisent des engins traînants, la mer Méditerranée (91 %) et les « autres régions » (97 %), qui incluent les régions françaises d'outre-mer.

Conformément à la définition de la petite pêche retenue par l'UE, les données IDP (2020) montrent que 3 633 navires appartenaient à ce secteur (soit 58 % de la flotte nationale) et ont débarqué 45 434 tonnes de produits de la mer (soit environ 242 millions d'EUR) en 2020 (figures 1, 2 et 3).

L'emploi total sur les petits navires de pêche a été estimé à 8 500 membres d'équipage, et 13 500 pour l'ensemble de la flotte. La petite pêche représentait 50 % des emplois dans l'Atlantique Nord, qui est la région la plus importante en termes d'emploi, avec 3 785 membres d'équipage, 75 % des emplois en mer Méditerranée et 86 % dans les autres régions. Environ 8 500 personnes au total étaient employées (Frangoudes et al., 2020).

La France a élaboré en 2015 son plan d'action spécifique à la petite pêche côtière (Renaud, 2015). Ce plan soulignait que 75 % de la flotte française relève de la catégorie de la petite pêche telle que définie par le FEAMP. Il convient également de noter que 70 % des navires de pêche français opèrent à l'intérieur de la zone de 12 milles, qui correspond aux eaux territoriales et dans laquelle est concentrée une forte proportion des navires utilisant des engins passifs (Frangoudes et al., 2020).

PROBLÈMES CRITIQUES RENCONTRÉS PAR LA PETITE PÊCHE FRANÇAISE

- Les petits pêcheurs ne font l'objet d'aucune politique spécifique, malgré leur importance numérique.
- Les petits pêcheurs ne s'organisent pas en leur propre nom.
- Les autorités nationales et régionales de la pêche, les comités des pêches et les hommes et femmes politiques n'octroient que peu de soutien spécifique aux petits pêcheurs.
- Les problèmes organisationnels semblent être le principal obstacle à l'autonomisation des petits pêcheurs.

Source: Pascual-Fernández et al., 2020

Dans l'Atlantique et en Méditerranée, les engins utilisés par les petits pêcheurs sont essentiellement des filets maillants, des trémails, des palangres, des lignes à main, des casiers et des pièges. Les petits pêcheurs choisissent entre différents engins en fonction de la saison et des espèces ciblées, ainsi que de la mer régionale dans laquelle ils pêchent (Frangoudes et al., 2020). Par exemple, en mer Méditerranéenne, en plus de la pêche au large, un grand nombre de petits navires opèrent dans des lagons dispersés sur une surface de 50 000 hectares et reliés à la mer. La pêche en lagon est une activité ancienne, pratiquée par des navires construits exclusivement dans ce but et

qui utilisent des engins fixes tels que des verveux. La catégorie de la petite pêche inclut également la récolte de crustacés et d'algues, dans toutes les mers pour les premiers et uniquement le long des côtes bretonnes pour les secondes (Gariglietti-Brachetto, 2014 ; Delaney et Frangoudes, 2016).

Frangoudes et al. (2020) ont indiqué que les principales espèces débarquées par les petits navires de pêche utilisant des engins statiques en France étaient la sole commune (*Solea solea*), le bar commun européen (*Dicentrarchus labrax*) et le buccin (*Buccinum undatum*), confirmant ainsi en partie les données IDP (2020), dans lesquelles le buccin prédominait, représentant 27 % des débarquements totaux de petits navires de pêche en poids (figure 19).

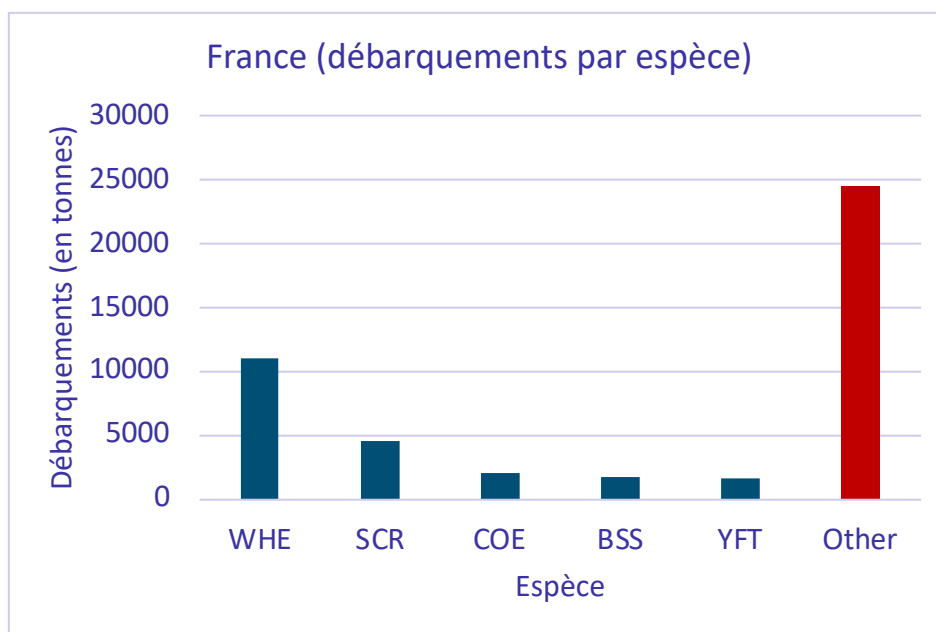


Figure 19. Débarquements des petits navires de pêche français, par espèce (données IDP 2020). BUC: *Buccinum undatum* (buccin); ARM: *Maja squinado* (araignée de mer); COC: *Conger conger* (congre commun); BCE: *Dicentrarchus labrax* (bar commun européen); THJ: *Thunnus albacares* (thon jaune). La catégorie « autres » comprend 362 espèces.

Outils financiers soutenant la petite pêche en France

Le principal instrument à disposition du secteur français de la pêche est le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, géré par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le but principal du programme opérationnel français est de promouvoir la compétitivité des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en misant sur les connaissances, l'innovation et un niveau d'emploi élevé, ainsi que de favoriser une utilisation plus efficace des ressources grâce au développement durable des secteurs français de la pêche et de l'aquaculture. Les fonds octroyés sont destinés à soutenir des projets améliorant les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs en renforçant le soutien fourni par les GALP, ainsi qu'à aider les organismes publics français à appliquer les règles de la politique commune de la pêche et à fournir des données solides pour la gestion des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Par rapport à la période de programmation 2007-2013, davantage d'importance est accordée à la préservation des ressources et de l'environnement marin, au changement climatique et à la transition vers une économie à faible intensité de carbone, ainsi qu'au développement et à la compétitivité des entreprises et, plus particulièrement, des PME (résumé du programme opérationnel).

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de la dotation du FEAMP, des engagements et des résultats financiers dans le bassin atlantique et en France selon le rapport FAME 2020.

Chiffres clés du FEAMP : Atlantique et France

Bassin maritime/ État membre	Dotation totale (EUR)	Dotation totale du FEAMP affectée par l'AG (EUR) (Infosys, 31/12/2020)	Dépenses totales admissibles au titre du FEAMP déclarées par les bénéficiaires à l'AG	Taux d'absorption (%)	Nbre d'opérations
Atlantique	2 502 146 056,00	1 633 127 991	1 078 132 275	43,1 %	26 552
France	587 980 173	387 657 407	239 519 307	40,7 %	4 182

Source : Rapport FAME, 2020.

Lorsque l'on regarde les différents bassins maritimes, la dotation financière accordée au titre du FEAMP au bassin atlantique est la plus importante. La dotation française représente 33 % de la dotation totale du FEAMP pour le bassin atlantique, avec un taux d'exécution des dépenses correspondant à 22 % des dépenses totales admissibles au FEAMP déclarées au niveau des bassins maritimes. Le taux national d'exécution des dépenses s'élevait à 63 % du montant total engagé, avec un engagement moyen par opération dans le pays de 92 763 EUR.

France : participation du FEAMP par priorité de l'Union

État membre	PU 1	PU 2	PU 3	PU 4	PU 6	TA	Total par État membre	Total par État membre	%
FR	121 918	122 647	123 003	21 128	170 106	4 991	24 184	587 980	10,34

Source : programmes opérationnels des États membres. Situation prévalant en décembre 2019.

Sous réserve de certaines conditions et moyennant des taux de soutien public pouvant varier entre 20 % et 80 %, le FEAMP soutient la petite pêche au moyen :

- d'investissements dans des navires et équipements de pêche, par exemple l'achat de nouveaux moteurs, le remplacement de moteurs, l'achat du premier navire ou l'investissement dans de nouveaux engins et équipements de bord en vue d'améliorer la sélectivité, de protéger la biodiversité, de minimiser les captures non désirées et d'améliorer l'efficacité énergétique ;
- d'investissements dans des équipements destinés à apporter une valeur ajoutée aux captures ;
- d'investissements dans des activités complémentaires afin de diversifier les revenus ;
- d'investissements dans les ressources humaines, de la santé et la sécurité à bord à l'acquisition de nouvelles compétences.

Selon le rapport FAME 2020, le FEAMP a soutenu 120 opérations en lien avec de petits navires de pêche, pour un montant admissible total de 12 051 459 EUR, soit presque autant que le montant engagé par l'AG.

État membre	Nbre d'opérations	Petits pêcheurs soutenus	Montant engagé par l'AG (EUR)	Dépenses admissibles déclarées par les bénéficiaires à l'AG
FR	127	120	2 217 960	2 051 459

Parmi les mesures du FEAMP en lien avec des thèmes relatifs à la petite pêche côtière, celles relevant de l'article 76 « Contrôle et exécution » et de l'article 69 « Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture » ont été reprises dans les « cinq plus grandes mesures » sur la base de l'engagement de l'AG (rapport FAME, 2020).

Article	Dotations totales admissibles du FEAMP affectées par l'AG (EUR)	Dépenses totales admissibles au titre du FEAMP déclarées par les bénéficiaires à l'AG	Nbre d'opérations	Taux d'exécution des dépenses (% déclaré sur le total des engagements)
76	31 475 427	16 168 375	60	51%
69	25 172 391	17 479 025	159	69%

Étant donné que la plupart des zones de pêche situées à l'intérieur des terres sont admissibles à un financement au titre de LEADER en France, le développement local mené par les acteurs locaux financé par le FEAMP cible particulièrement les zones côtières et, à l'exception du Pays de la Loire, toutes les régions côtières de France métropolitaine mettent en œuvre un développement local mené par les acteurs locaux, de même que deux territoires français d'outre-mer, la Guadeloupe et Saint-Martin (FARNET, 2017).

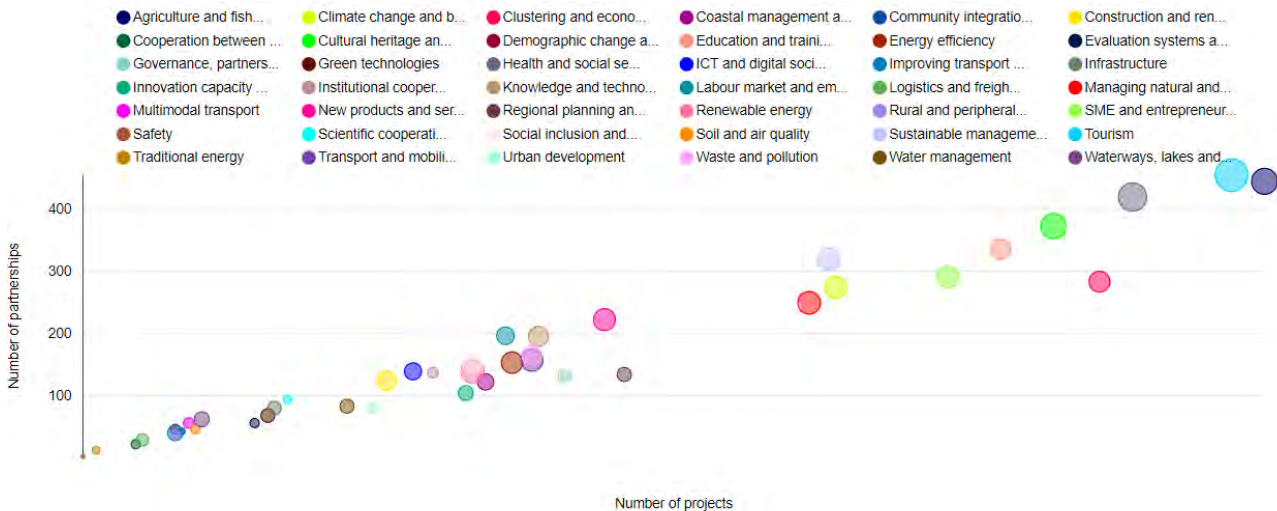
Défis en matière de développement local mené par les acteurs locaux pour 2014-2020	Objectifs en matière de développement local mené par les acteurs locaux pour 2014-2020
<ul style="list-style-type: none"> Intégration relativement médiocre des communautés de pêcheurs au développement général des territoires, en particulier compte tenu de l'essor des activités résidentielles et du tourisme saisonnier le long des côtes françaises. Difficultés pour attirer la main-d'œuvre vers la profession et vieillissement conséquent de la main-d'œuvre, en raison des exigences de recrutement et de la dégradation de l'image de la pêche et de l'aquaculture comme choix de carrière. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la position de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre du développement des territoires côtiers et renforcement du réseau de GALP. Maintien et création de nouveaux emplois dans le secteur de la pêche, notamment a) en améliorant l'image du secteur, b) en créant davantage de valeur ajoutée pour la pêche grâce à des projets innovants, et c) en soutenant la diversification des sources de revenus au sein du secteur de la pêche.

Selon la fiche d'information par pays FARNET (2017), la France consacre 5 % de son budget alloué à la pêche au titre du FEAMP au développement local mené par les acteurs locaux, un chiffre en hausse par rapport aux 2,6 % du FEP au cours de la période 2007-2013. Autrement dit, un budget public total de 45 millions d'EUR est mis à la disposition des GALP (contre environ 11 millions d'EUR lors de la précédente période). Cela signifie également que, malgré la hausse du nombre de GALP, qui est passé de 11 à 25, à titre individuel, les GALP bénéficieront d'un financement accru. Le budget moyen par GALP était de 1 776 552 EUR.

Outre le FEAMP, les bénéficiaires français peuvent solliciter d'autres financements pour soutenir la croissance bleue de leurs communautés, en prenant part à plusieurs projets de recherche et projets interrégionaux cofinancés par l'UE au cours de la précédente période de programmation. La France est admissible aux programmes de l'UE présentés dans l'encadré ci-dessous.

- Programmes 2014-2020**
- 2014-2020 ESPON 2020
 - 2014-2020 INTERACT III
 - 2014-2020 INTERREG V-A Belgique -France (France – Wallonie – Flandre).
 - 2014-2020 INTERREG V-A France (Guadeloupe – Martinique – Organisation économique de la Caraïbe occidentale)
 - 2014-2020 INTERREG V-A France (Mayotte – Comores – Madagascar)
 - 2014-2020 INTERREG V-A France (Réunion – Pays de la Commission de l’océan Indien)
 - 2014-2020 INTERREG V-A France (Saint Martin – Sint Maarten)
 - 2014-2020 INTERREG V-A France – Belgique – Allemagne – Luxembourg (Grande Région/Großregion)
 - 2014-2020 INTERREG V-A France – Belgique – Pays-Bas – Royaume-Uni (Les Deux Mers/Two Seas/Twee Zeeën)
 - 2014-2020 INTERREG V-A France – Allemagne – Suisse (Rhin supérieur – Oberrhein)
 - 2014-2020 INTERREG V-A France – Italie (ALCOTRA)
 - 2014-2020 INTERREG V-A France – Royaume-Uni (Manche/Channel)
 - 2014-2020 INTERREG V-A France – Guyane – Brésil – Suriname (Amazonie)
 - 2014-2020 INTERREG V-A France – Suisse
 - 2014-2020 INTERREG V-A Italie – France (Maritime)
 - 2014-2020 INTERREG V-A Espagne – France – Andorre (POCTEFA)
 - 2014-2020 INTERREG VB Espace alpin
 - 2014-2020 INTERREG VB Amazonie
 - 2014-2020 INTERREG VB Espace atlantique
 - 2014-2020 INTERREG VB Espace Caraïbes
 - 2014-2020 INTERREG VB Espace Océan Indien
 - 2014-2020 INTERREG VB Méditerranée
 - 2014-2020 INTERREG VB Europe du Nord-Ouest
 - 2014-2020 INTERREG VB Europe du Sud-Est
 - 2014-2020 Interreg Europe
 - 2014-2020 IEV CTF Bassin maritime Méditerranée
 - 2014-2020 URBACT III

Le graphique ci-dessous montre le nombre de projets, de partenariats et de tailles de budgets par thème au cours de la période de programmation 2014-2020, pour un budget total de 1 018 162 347 EUR pour 1 671 projets (figure 20).



Légende : Agriculture et pêche/Changement climatique et (...)/Regroupement et (...)/Gestion des côtes (...)/Intégration Communautaire/Construction et (...)
 Coopération entre/Patrimoine culturel (...)/Changement démographique (...)/Éducation et formation/Efficacité énergétique/Systèmes d'évaluation
 Gouvernance, partenaires (...)/Technologies vertes/Services de santé et sociaux/TIC et sociétés numériques/Amélioration des transports/Infrastructure
 Capacité d'innovation (...)/Coopération institutionnelle/Connaissances et technologies/Marché du travail et (...)/Logistique et fret/Gestion (...)/
 Transports multimodaux/Nouveaux produits et services/Planification régionale (...)/Énergie renouvelable/(...) rurales et périphériques/PME et entrepreneuriat
 Sécurité/Coopération scientifique/Inclusion sociale et (...)/Qualité des sols et de l'air/Gestion durable (...)/Tourisme
 Énergie traditionnelle/Transport et mobilité/Développement urbain/Déchets et pollution/Gestion de l'eau/Voies navigables, lacs et (...)

Figure 20. France. Nombre de projets, de partenariats et de tailles de budgets 2014-2020 par thème. Source: <https://keep.eu/countries-and-regions/>

Dans le graphique de la figure 21, les projets ont été sélectionnés dans la base de données Keep par thème d'intérêt pour les sujets ayant trait au secteur de la petite pêche :

- le tourisme ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'agriculture, la pêche et la sylviculture ;
- la gestion des côtes et les questions maritimes.

Sur 1 671 projets au total, 472 (pour un budget total de 292 015 412 EUR) concernaient les sujets susmentionnés.

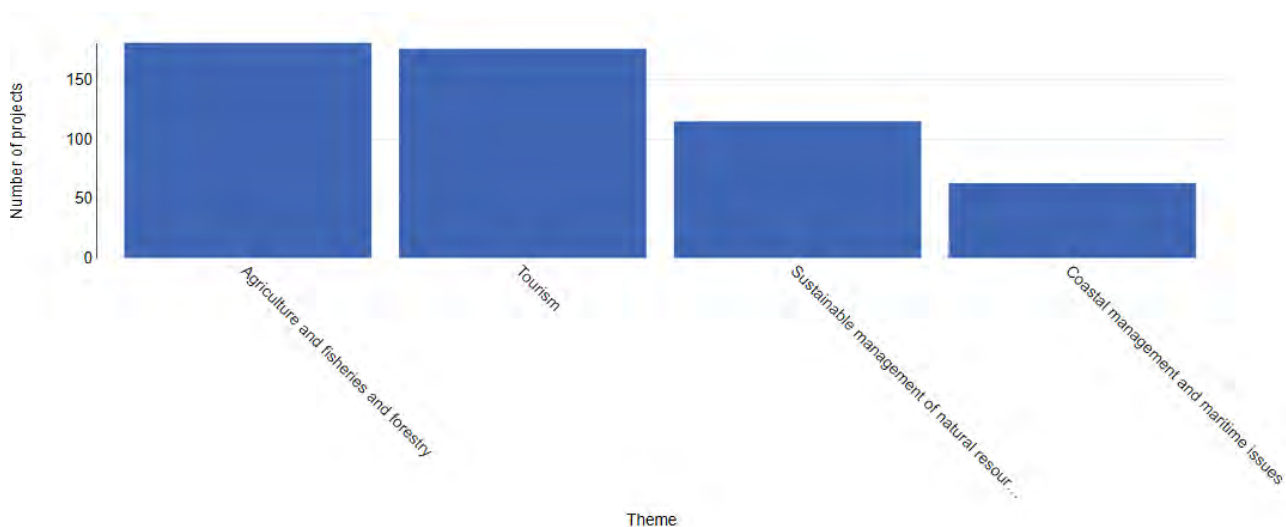


Figure 21. France. Nombre de projets par thème. Source: <https://keep.eu/countries-and-regions/>

Légende : Nombre de projets

Agriculture, pêche et sylviculture/Tourisme/Gestion durable des ressources naturelles/Gestion des côtes et questions maritimes

L'agriculture, la pêche et la sylviculture semblaient être les principaux sujets des projets financés, suivies du tourisme. Malgré son importance, le thème de la gestion des côtes et des questions maritimes reste sous-exploité dans le cadre des projets financés. Au total, 33 projets traitaient directement du secteur de la pêche. Certains d'entre eux peuvent être considérés comme des « meilleures pratiques » et ont été décrits dans l'encadré consacré aux meilleures pratiques au chapitre 4.

Projets et meilleures pratiques relatifs à la petite pêche en France

MEILLEURES PRATIQUES: FR #1

Pays : France

Programme : projet FEAMP/GALP

Thèmes abordés et contexte politique : données fiables, surveillance, innovation locale, valeur ajoutée

Intitulé : TELECAPÊCHE

Description : TELECAPÊCHE est un système de technologie numérique fournissant des données en temps réel aux comités locaux des pêches et de l'aquaculture, ce qui les aide à surveiller les stocks de poissons et à adopter des

mesures de gestion durable. Le système a été lancé avec l'aide de l'axe 4 du FEP, et ses créateurs envisagent à présent de lui apporter d'importantes améliorations en faisant appel au développement local mené par les acteurs locaux au titre du FEAMP.

- 550 pêcheurs professionnels ont utilisé cet outil ;
- celui-ci est devenu une source officielle de données pour la gestion de la pêche au niveau régional en Bretagne.

Budget : montant total du projet : 35 180 EUR

- Contribution du GALP : 33 632 EUR
- Contribution du CRPMEM : 1 548 EUR

Plus d'informations sur: https://webgate.ec.europa.eu/fpfs/cms/farnet2/on-the-ground/good-practice/projects/telecapeche_en

MEILLEURES PRATIQUES: FR #2

Pays : France

Programme : projet FEP/GALP

Thèmes abordés et contexte politique : diversification, produits dérivés de la pêche, innovation, économie circulaire

Intitulé : FEMER peau marine

Description : le but du projet était de concevoir une technique innovante de tannage permettant de convertir des peaux de poisson en cuir de haute qualité destiné à être utilisé dans l'industrie de la mode. Des pêcheurs locaux et des transformateurs de produits de la mer ont été impliqués dans la fourniture des matières premières. À la suite de cette phase d'étude préliminaire, une installation de production pilote a été créée en 2013, avec le soutien du Fonds social européen, et les premiers clients ont été trouvés. En novembre 2014, l'entreprise a été officiellement créée et la marque « Femer Peau Marine© » a été enregistrée. Outre l'aide financière initiale, le GALP a été étroitement impliqué dans le projet tout au long de son élaboration, en aidant le propriétaire à nouer des contacts et à promouvoir le produit localement et à l'international. Ce projet est un exemple de la façon dont les communautés de petits pêcheurs peuvent surmonter les obstacles sociaux, économiques et environnementaux en s'adaptant aux nouveaux contextes, aux besoins émergents et aux nouvelles opportunités.

Budget : 10 085 EUR

- SUBVENTION DU GALP : 8 068 EUR
- Contribution du bénéficiaire : 2 017 EUR

Plus d'information sur: www.femer.fr

MEILLEURES PRATIQUES: FR #3

PLEINS FEUX SUR PHAROS4MPAS EN FRANCE

Mise en œuvre de l'approche par zone dans la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio

Programme/Projet : Interreg MED 2014-2020/Pharos4MPAs

Thème abordés : conflits spatiaux

Recommandation stratégique mise en œuvre : application de l'approche par zone adéquate. Les approches par zone devraient avoir pour but d'éviter les interférences entre engins ou les conflits d'accès aux ressources marines, avec d'autres parties prenantes (p.ex. petits pêcheurs) ou entre pêcheurs récréatifs (p.ex. conflits entre pêcheurs sous-marins et pêcheurs en bateau). Ce zonage spatial devrait non seulement réduire les conflits entre différents utilisateurs et différents secteurs, mais aussi contribuer à la diversification des captures.

La Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio offre un exemple d'une telle approche : en effet, des zones de protection renforcée ont été délimitées pour les petits pêcheurs à proximité des zones d'interdiction de pêche. Dans ces zones, la pêche sous-marine est interdite, et la pêche de loisir est limitée aux engins à la main, tandis que la pêche artisanale y est autorisée dans les mêmes conditions que dans les zones de libre exploitation.

Grâce à ce zonage, les captures par unité d'effort (CPUE) des petits pêcheurs ont augmenté : elles sont actuellement plus de 2,3 fois plus élevées que dans la zone de libre exploitation de la ZMP, où tous les types de pêches de loisir sont autorisés.

MEILLEURES PRATIQUES: FR #4

PLEINS FEUX SUR FISHMPABLUE2 EN FRANCE

Programme/Projet : Interreg MED 2014-2020/FishMPABlue2

1. Intensifier la coopération entre les gestionnaires de ZMP et les organismes compétents en ce qui concerne la surveillance

Thèmes abordés : surveillance, coopération

Recommandation stratégique : les ZMP devraient intensifier le plus possible leur communication avec les organismes répressifs compétents afin de permettre à ces derniers d'intervenir plus aisément pour empêcher et sanctionner les infractions.

Dans le cadre du projet FishMPABlue2, la ZMP du Cap Roux a décidé de développer et/ou d'accroître sa coopération avec les organismes répressifs ou de créer une nouvelle autorité de surveillance afin d'améliorer la surveillance à ses limites. Une priorité transversale de toutes les stratégies potentielles visant à améliorer l'application de la loi est le cadre juridique permettant aux gestionnaires de ZMP et aux organismes répressifs de disposer des instruments juridiques nécessaires pour poursuivre les contrevenants et appliquer la réglementation applicable à la ZMP. La plupart des garde-côtes des ZMP ne sont pas juridiquement habilités à infliger des amendes ou à demander une pièce d'identité aux utilisateurs. Ils ne peuvent donc adopter qu'une approche dissuasive et informative. Un cas intéressant est celui de la ZMP du Cap Roux (France), qui représente un véritable cas de ZMP communautaire (dans laquelle l'organe de gestion est composé de petits pêcheurs locaux). Son statut juridique n'est pas pleinement reconnu par l'État, et elle ne dispose pas d'unités de surveillance. FishMPABlue2 a constitué l'occasion pour l'organe de gestion de la ZMP de proposer aux autorités régionales et nationales d'engager un agent de sécurité et de prendre en charge son salaire. Toutefois, malgré cette volonté ascendante d'une application renforcée de la loi, des obstacles administratifs en lien avec les compétences territoriales ont empêché l'engagement d'un agent de sécurité. La mise en œuvre de cette mesure a souligné de manière inattendue l'existence d'une faille dans le cadre juridique existant, rapidement observée au niveau national, concernant les obstacles juridiques et administratifs au recrutement d'un garde-côtes pour la surveillance d'une zone marine protégée en France.

2. Valorisation du poisson local et promotion de nouvelles espèces commerciales, avec un soutien apporté au développement du pescatourisme

Thèmes abordés : multifonctionnalité, diversification

Le pescatourisme désigne généralement une activité économique consistant à ce que des pêcheurs professionnels (généralement artisanaux) emmènent des touristes sur leur bateau afin de leur faire découvrir le monde de la pêche et réaliser des activités de pêche récréative. Cette activité complète généralement (sans toutefois remplacer) les revenus tirés des activités de pêche normales, en plus d'encourager le public à soutenir l'avenir de la pêche artisanale. Il s'agit d'une mesure efficace pour réduire l'effort de pêche à l'intérieur des ZMP en diversifiant les activités de pêche.



LESVERTS /ALE
au Parlement européen

60 rue Wiertz/Wiertzstraat 60
1047 Brussels, Belgium
www.greens-efa.eu
contactgreens@ep.europa.eu